CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATIONDES TITRES DE TRANSPORTS DES RÉMONTEES MÉCANIQUES ÉTÉ

SAS MONTCLAR DOMAINE SKIABLE, « MDS » Société par Action Simplifiées au capital de 211 250.00 €

Tel. : 04.92.35.04.36 Email : secretariat@montclar.com

N° de Siret : 83228738700019 – APE : 4939C - N°TVA Intercommunautaire : FR14 83228738700019

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des Assurances, auprès de la compagnie Allianz, contrat n°62799327.

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des TITRES de transport de remontées mécaniques, TITRE donnant l'accès aux remontées mécaniques de MONTCLAR.

Concernant les achats à distance (site Internet www.montclar.com ou application mobile « montclar »), elles sont complétées par des conditions particulières de vente à distance affichées sur le canal de vente correspondant.

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être titulaire d'un TITRE (appelé également « forfait »). Les TITRES dont la durée est supérieure à la durée la plus courte vendue, sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. Tout TITRE donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les TITRES sont valables durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de la MDS, sous réserve des conditions météorologiques ou conjoncturelles.

Le TITRE doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout contrôle. Le TITRE est considéré comme utilisé dès le premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours.

La durée d'un TITRE exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée.

Pour des TITRES « datés » pour lesquels les dates du 1er et du dernier jour d'utilisation sont fixées, les dates de validité ne pourront pas être modifiées sauf situation exceptionnelle dûment appréciée par la MDS.

Pour des TITRES « non datés » pour lesquels aucune précision quant au 1 er jour d'utilisation n'est indiquée, le nombre de jours se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne et quelle que soit l'heure du premier passage.

Seules les informations contenues dans la puce, telles que transcrites sur le justificatif de vente joint et conservées par le logiciel de gestion font foi.

Pour favoriser la transmission des informations aux bornes de contrôle, le TITRE doit de préférence être éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage métallique et doit idéalement être porté dans la poche gauche de son vêtement supérieur.

ARTICLE 2 : TARIFS ET CATEGORIES DE CLIENTELE

Le client reconnaît avoir pris connaissance, lors de l'acquisition d'un TITRE, des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, et déclare expressément les accepter sans réserve et sans préjudice des voies de recours habituelles. Il appartient au client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable du choix du client.

Les tarifs publics de vente de forfaits sont affichés aux points de vente et également consultables sur le site : www.montclar.com. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, tenant compte du taux de TVA en France de 10 % en vigueur actuellement. MDS se réserve le droit de modifier ses tarifs en cas de modification du taux de TVA. Tous les TITRES existants et vendus par MDS ne sont pas disponibles le site internet. Certains TITRES spécifiques ne sont disponibles qu'en caisses.

Les TITRES sont déterminés pour une durée et une catégorie de personne. Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires (carte d'identité, livret de famille, carte d'invalidité, etc.). Si une ou plusieurs informations sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra avoir lieu.

Dans le cas où vous ne serez pas en mesure de fournir ces justificatifs, la réduction ne vous sera pas accordée. **Aucun remboursement ou réclamation ne sera accepté à posteriori**. La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du forfait à délivrer. Pour les forfaits saison, la détermination de l'âge se fera au jour d'ouverture officielle de la station.

ARTICLE 3 : LES DIFFERENTS SUPPORTS

Les TITRES sont délivrés sur des cartes accompagnées d'un justificatif de vente reprenant les données essentielles de la transaction. Il sera délivré, quel que soit le support utilisé, un ticket de caisse sur lequel figure, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, la date d'achat, le prix total hors taxe de la transaction, le montant total de la TVA.

Il est demandé au TITULAIRE d'un TITRE de conserver précieusement ce justificatif pour toutes demandes ultérieures. Il est fortement recommandé de ne pas le laisser dans la même poche que le support lui-même.

3.1 Les supports rechargeables : Les TITRES peuvent être délivrés sur des cartes rechargeables, (notamment via notre site de vente en ligne, application mobile). Cette carte, d'un montant de 2.50 € TTC est non remboursable et réutilisable une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux ans. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support ; elle consiste dans la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

Ces cartes sont rechargeables selon les modalités suivantes :

- Au point de vente de la station
- Sur le site web : www.montclar.com
- Sur l'application mobile « Montclar les deux vallées »

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le TITRE initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le TITULAIRE ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

3.2 Autres types de supports

Les TITRES du type « piéton » sont vendus sur des supports à usage unique non réutilisables à code barre.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués en Euros. Soit par :

- Chèque tiré sur un compte bancaire (hors société) ouvert en France émis à l'ordre de MDS (pour tout paiement supérieur à 15 €, présentation d'une pièce d'identité obligatoire)
- Espèces en Euros dans la limite des plafonds réglementaires,
- Cartes bancaires (Visa, Eurocard, Mastercard uniquement)
- Chèques-vacances émis par l'ANCV (hors coupons sport)
- Chèques-vacances connect

Achat ou Rechargement via Internet ou smartphone. L'achat en ligne de forfaits ou de rechargement s'effectue en se connectant à l'adresse Internet www.montclar.com ou par l'application mobile « montclar Les 2 vallées ». Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire.

ARTICLE 5. MODALITES D'UTILISATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Un distributeur automatique, dénommés également « automate », permet l'achat des seuls TITRES mentionnés sur ces distributeurs. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire via un terminal de paiement automatique.

ARTICLE 6 : CONTROLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le TITRE doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la société. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine visé par les présentes, sans TITRE, ou munie d'un TITRE non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-après :

Versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon des poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale :

- à DEUX fois la valeur d'un TITRE un jour tarif public pratiqué par la société en cas de titre de transport appartenant à un tiers ou de tarif réduit non justifié
- à CINQ fois la valeur d'un TITRE un jour tarif public pratiqué par la société en cas de récidive des cas de fraudes cités à l'alinéa précédent ou d'absence de titre de transport. (articles L342-15 R 342-19 et R 342-20 du Code du Tourisme)
- Poursuites judiciaires :
  Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et/ou de restitution à son véritable titulaire.

ARTICLE 7 : PERTE OU VOL DU FORFAIT

En cas de perte, destruction ou vol d'un forfait, journée et plus, journées non consécutives ou saison il sera procédé à la remise d'un nouveau TITRE pour la durée restant (pour les titres de 4h, cette garantie n'est pas applicable).

Cette mesure, après les vérifications d'usage, sera subordonnée à la remise du **« justificatif de vente »** qui lui a été délivré au moment de l'achat de son TITRE ou à la communication du n° de titre indiqué sur le forfait (le client devra donc bien noter et conserver ce numéro).
Les frais de dossier pour la réémission d'un TITRE perdu ou volé sont fixés à 10 € (hors frais de carte).

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT
Dans les cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 7 ci-avant. Il ne sera procédé à aucun remboursement des forfaits pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait.

ARTICLE 9 : INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES
L'exploitant ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre. Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et visibilité pour tous les moyens mis à sa disposition.
Ainsi, lors de l'achat de son TITRE et en cas de doute sur les conditions météorologiques, le client s'informe avant achat et acquiert son TITRE en toute connaissance de cause.
Seuls les TITRES ayant été acquis et réglés par leur TITULAIRE, au tarif public, directement aux points de vente ou sur le site de vente en ligne de MDS peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci, lorsque les conditions ci-dessous mentionnées sont réunies.
A défaut, il convient de se reporter aux Conditions Générales de Vente de l'entité ayant procédé à la vente du TITRE.
Seul un arrêt complet et consécutif de plus d'une demi-journée et de plus de cinquante pourcent (50%) des remontées mécaniques du domaine du Bike Park peut donner lieu à un dédommagement du préjudice (à l'exception des forfaits saison) sur présentation du TITRE correspondant.
Ce dédommagement s'applique au(x) seul(s) jour concerné(s) par l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques.
Le titulaire du forfait en cours de validité pendant la période de préjudice pourra bénéficier d'un dédommagement après présentation des pièces justificatives sous forme de :
- Soit, une prolongation immédiate de la durée de validité de son titre équivalent au nombre de jours de fermeture.
- Soit, l'obtention d'un avoir équivalent au nombre de jours de fermeture à utiliser au plus tard à la fin de la saison d'été suivante celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé. Dans ce cas, suivre la procédure décrite à l'article 10 : réclamations,
- soit un remboursement différé calculé sur la base de prix moyen* x nombre de jour de fermeture. Dans ce cas, suivre la procédure décrite à l'article 10 : réclamations,
*prix payé par le client divisé par la durée du forfait
L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement ci-dessus proposé.
9.1 Préjudice matériel ou physique sur une remontée
En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par une des remontées, le client doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de la remontée et remplir une déclaration d'accident.
ARTICLE 10 : RECLAMATIONS
Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. Toute réclamation portant sur l'achat d'un titre de transport doit être accompagnée d'une copie dudit TITRE ainsi que du ticket de caisse de l'achat. Ces réclamations sont à adresser par e-mail à l'adresse suivante : secretariat@montclar.com
Le délai de traitement des fiches de réclamation est d'un mois à compter de la réception.

ARTICLE 11 : OPERATIONS COMMERCIALES
Tout forfait « journée » acheté au préalable sur un point de vente déporté (évènement /salon grand public…) et valable toute la saison, est non annulable, non remboursable et non modifiable.

ARTICLE 12 : RESPECT DES REGLES DE SECURITE
Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter : les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de Police affichés au départ des Remontées Mécaniques et les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.
Il en est de même, du respect de l'arrêté municipal d'ouverture du Domaine, suite à la Commission de Sécurité, affiché sur tous les portiques des remontées mécaniques, aux points de vente, au Poste de Secours et sur le panneau d'affichage de la station.

ARTICLE 13 : COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires - DISPOSITIONS PARTICULIERES
« Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la SEMLORE a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « barrières ». Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, le TITULAIRE s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la SEMLORE et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. »

ARTICLE 14 : TRADUCTION-LOI APPLICABLE / REGLEMENT DES LITIGES
Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.
Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.
A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 15 : PROPRIETE INTELLECTUELLE
Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

ARTICLE 16 : PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL
L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir.
Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.
Concernant les TITRES personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur TITULAIRE sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.
Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits sont destinées exclusivement à l'identification du TITULAIRE du forfait concerné.
L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.
Conformément à la Loi Informatique et Liberté, le TITULAIRE du TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à secretariat@montclar.com ou à l'adresse suivante : MDS, Remontées mécaniques, 04140 MONTCLAR
Responsable des traitements : MDS
Finalité des traitements : gestion des fichiers clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès. En application de l'article 90 du décret N° 2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.
CONDITIONS D'ACCES DES USAGERS
1. Généralités : Les conditions d'accès des usagers sont définies par les règlements de police (RP) et les règlements d'exploitation (RE) de chaque remontée mécanique, disponibles sur demande auprès des agents des remontées concernées. Toute personne nécessitant une assistance particulière peut être soumise à des modalités particulières afin de garantir sa sécurité, celle des autres usagers, des personnels et des biens. La

consommation de boissons alcooliques est interdite sur les remontées mécaniques

2. Conditions applicables aux télésièges :

2.1 : Nombre d'usagers par siège : Le nombre maximum d'usagers admis à la montée et à la descente est défini par les règlements de police de chaque appareil.

2.2 Transport des enfants : Les enfants mesurant moins d'1m25 ne peuvent pas embarquer seuls sur les télésièges. Ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte capable de leur porter assistance si besoin. Au maximum deux enfants mesurant moins d'1m25 sont admis de chaque côté de l'adulte, sans place vide entre eux.

2.3 Transport des piétons : les usagers piétons sont admis sur les télésièges dont le règlement de police le prévoit. Le nombre d'usagers autorisé par siège est précisé dans le règlement de police de chaque appareil.

2.4 Usagers à mobilité réduite : les usagers à mobilité réduite utilisant un fauteuil sont autorisés sur les télésièges du Belvedère et de la Brèche.

2.5 Transport des VTT : le transport de VTT est admis en été sur le télésiège du Belvedère. Il peut être amené à modifier le nombre de personnes admises sur les sièges, selon les conditions définies par le règlement de police de chaque appareil.

2.6 Transport d'usagers munis d'engins de loisirs : l'accès aux remontées mécaniques est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés dans les règlements de police.

REFUS ET LIMITATION DE TRANSPORT

MDS pourra à son entière discrétion refuser de transporter un usager si l'un ou plusieurs des cas suivants s'est produit ou est susceptible de se produire :

a) MDS l'estime nécessaire afin de respecter les lois et règlements en vigueur

b) L'usager s'est exprimé ou s'est comporté d'une manière faisant naître une inquiétude quant à la sécurité de la MDS, de son personnel, de ses biens ou de ses autres usagers, par l'emploi de menaces, d'injures ou d'insultes, par la mise en péril de la sécurité d'une ou de plusieurs personnes ou de biens

c) L'état physique ou mental de l'usager, y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogues ou de médicaments, pourrait présenter un inconvénient ou un danger pour lui-même, les autres usagers, le personnel de MDS ou les biens.

d) L'usager est, ou semble être, en possession de drogues illicites.

e) Le titre de transport présenté par l'usager :

- s'avère être invalide,
- a été acquis frauduleusement,
- a été répertorié comme document perdu ou volé,
- a été falsifié ou s'avère contrefait, frauduleux ou suspect,

L'usager qui bénéficie d'une réduction tarifaire ou d'un tarif soumis à des conditions particulières n'est pas en mesure de présenter les justificatifs requis pour l'attribution de ce Tarif spécifique et refuse d'acquitter l'ajustement tarifaire

TRANSPORT DE BAGAGES

1 Dispositions générales : L'usager ne doit pas inclure dans ses bagages :

• des objets susceptibles de constituer un danger pour les personnes ou les biens tels que les armes pointues ou tranchantes, objets pointus, objets contondants.

• Des objets dont MDS estime raisonnablement que leur poids, leur dimension, leur odeur incommodante, leur configuration ou leur nature fragile, les rendent impropres au transport par remontées mécaniques, compte tenu, entres autres, du type d'appareil utilisé. MDS pourra, pour des raisons de sécurité et/ou de sûreté, refuser de transporter les Bagages de l'usager s'ils correspondent aux critères énumérés ci-dessus. MSD n'a aucune obligation de prendre en dépôt des Bagages et/ou articles refusés. L'usager est responsable des effets personnels et des Bagages qu'il transporte. En cas de destruction, vol, perte ou avarie des effets personnels et des Bagages, la responsabilité de MDS ne pourra être engagée que si une faute de sa part est prouvée.

TRANSPORT DES ANIMAUX

En saison estivale, les animaux de compagnie sont autorisés sur les télésièges, à condition :

• Que leur transport ne remette pas en question la sécurité et l'hygiène de l'exploitation.

• Que les autres usagers n'y voient pas d'inconvénient. L'animal doit être maintenu sous bonne garde de son maître : harnais, laisse, ou sac (ainsi qu'une muselière au besoin). L'animal est sous l'entière responsabilité de son maître.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE ET D'UTILISATION DES FORFAITS

Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU téléchargeable sur le site.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions générales de vente et d'utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site www.montclar.com

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité…) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et sur le site internet susvisé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Modalités de la commande :

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne sur internet en se connectant à l'adresse : www.montclar.com

Les prix des forfaits figurent sur ce site, ils sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) en Euros. Ils ont valeur contractuelle et sont fermes et définis au jour de la commande.

L'achat du forfait se fait soit :

- S'il s'agit d'un 1er achat : sur un voucher : prix du forfait + la carte réencodable de 2.50€
- S'il s'agit d'un rechargement : sur une carte réencodable avec un n°WTP

Exécution de la commande :

Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions particulières de vente par internet ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits, disponibles sur le site : www.montclar.com

La validation de la commande entraîne l'obligation de paiement.

Conformément à l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pur exprimer son acceptation.

La commande fait l'objet d'une confirmation du vendeur, sous forme d'un mail adressé au client ; ce courrier du vendeur mentionne :

- Le nom, l'adresse du client
- L'adresse mail du client
- Le n° et la date de la commande,
- Le détail et le montant total de la commande avec quantité et prix.
- D'un voucher avec un QR code (dans le cas d'un premier achat)

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article « rechargement en ligne », les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs fournis) doivent être impérativement conclues sur le site internet. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs ;
Les forfaits pour les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas être commandés par internet du fait de leur gratuité, ils sont délivrés uniquement aux caisses sur présentation d'un justificatif d'âge.

1er achat en ligne :

Un voucher est envoyé par mail à l'adresse du client. Sur ce voucher figure un QR Code qui permettra au client de retirer son titre de transport sur un support mains-libres à la « pickup box » qui se trouve en bas de station en face de l'hôtel St Jean.

Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support carte mains-libres peut être chargé en fonction des produits proposés par le vendeur sur le site www.montclar.com
Le délai de rechargement est de 15 minutes.
Le paiement se fait par carte bancaire autorisée sur le site www.montclar.com Un accusé de la commande est envoyé par mail au client, lequel devra conserver ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques, de perte de la carte main-libre ou de problèmes techniques.
Dans le cas du rechargement du support, les informations inscrites sur le support n'ont pas de valeur contractuelle.
La validation du support rechargé aura lieu automatiquement lors du 1er passage du client aux bornes d'accès mains-libres.

Paiement

Il s'agit de commandes avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.
Le paiement par carte bancaire est accepté pour l'achat des forfaits par internet.
En vue du prélèvement du montant de la commande par le vendeur, l'acheteur précise sur sa commande le numéro à 16 chiffres, le pictogramme et la date d'expiration de sa carte bancaire, seules sont acceptées les cartes des réseaux suivants :
Carte Visa, Mastercard, Eurocard à l'exception de toutes autres.
Le prélèvement par carte bancaire du montant total de la commande, est exigible le jour de la commande et les paiements doivent être effectués en Euros par carte bancaire, les données enregistrées par le système de paiement sécurisé via la Société Marseillaise de Crédit par carte bancaire en ligne de la banque constituent la preuve des transactions financières. A aucun moment, le vendeur n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. En cas de refus d'autorisation de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque, l'annulation du procédé de commande est immédiate et automatique. Le client en est informé lors du processus de paiement par un message du serveur bancaire.

Absence de droit de rétraction

En application de l'article L 121-16-1-9 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants de Code de la consommation ne s'applique pas aux contrats de transports de passagers.

Modification/Annulation de la commande

Une fois la commande du forfait confirmée par le client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé.
De même aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Responsabilité et garanties

Le vendeur ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.
La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.
Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuves

*La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.
Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne ; le client doit impérativement conserver le courrier de commande, seul ce document fait foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié par la Société Marseillaise de Crédit.
Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent au vendeur de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site. Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés, le vendeur informe le client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Archivages

L'archivage des commandes est effectué par le service client conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la Consommation. Un historique des achats est conservé informatiquement pendant 10 ans.
L'accès à ce fichier est possible sur simple demande du client, à formuler auprès du vendeur.
Une photo d'identité est demandée dans le cadre de l'achat d'un forfait saison. Les photographies fournies sont archivées numériquement dans le but de faciliter son éventuelle édition ultérieure.
Détention des données privées et nominatives
Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès aux informations fournies sur le bon de commande, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse électronique suivante secretariat@montclar.com
Ces informations pourront être confiées à des entreprises spécialisées choisies par la société pour des études de marché et/ou des actions de promotion commerciale.
Tout acheteur peut s'y opposer pour les données qui le concernent en faisant parvenir un courrier en ce sens à la société à l'adresse indiquée dans les conditions générales communes ou par mail à secretariat@montclar.com